

This item is the archived peer-reviewed author-version of:

Chronique politique du Rwanda, 2014-2015

Reference:

Reyntjens Filip.- Chronique politique du Rwanda, 2014-2015

L'Afrique des grands lacs : annuaire 2014-2015 / Reyntjens, F. [edit.]; et al. - ISBN 978-90-5718-453-6 - Anvers, University Press Antwerp, 2015, p. 245-267

Handle: <http://hdl.handle.net/10067/1285130151162165141>

CHRONIQUE POLITIQUE DU RWANDA, 2014-2015

par Filip Reyntjens

Abstract

There is a great deal of continuity in Rwandan governance: authoritarianism, (structural) violence, and disrespect for human rights. However, a recent potentially significant development is the move of events considered threatening by the regime from the outside to inside Rwanda. This evolution shows in the arrest and trial of people who used to be considered allies of the regime, and in the prosecution and sentencing of domestic suspects of collaboration with the FDLR and the RNC. Repression for attempts against state security potentially threatens everyone, and creates considerable nervousness in Kigali. This heightening of tension takes place in an unstable regional context where the Rwandan regime faces neighbours that are hostile or perceived as such. Relations with the DRC and Tanzania were already poor, but these countries have recently been joined by Burundi, with which – at least officially – relations were cordial. The regime also realises that its international credit is waning, but donors fear uncertainty above all and hesitate to abandon Kagame.

1. INTRODUCTION

Alors qu'on observe au Rwanda une grande continuité dans la gouvernance, avec son autoritarisme, sa violence et son mépris pour les droits humains, une nouvelle donne potentiellement importante est le déplacement de l'extérieur vers l'intérieur du pays de faits considérés comme menaçants par le pouvoir. En témoignent les arrestations et procès de personnes considérées il y a peu comme acquises au régime, ainsi que les poursuites de suspects accusés de collaboration avec les rebelles hutu des Forces démocratiques pour la libération du Rwanda (FDLR) opérant en RDC et le mouvement d'opposition *Rwanda National Congress* (RNC). La répression pour atteinte à la sécurité de l'État menace tout le monde et crée une grande nervosité à Kigali. Cette poussée de fièvre se produit dans un contexte régional instable où le régime rwandais fait face à des voisins hostiles ou perçus comme tels. Au Congo et à la Tanzanie, est venu se joindre récemment le Burundi avec lequel les relations étaient jadis cordiales, du moins officiellement. Enfin, le régime se rend compte que son crédit s'estompe auprès des principaux bailleurs. Cependant, ceux-ci redoutent l'incertitude avant tout et hésitent à abandonner Kagame.

2. GOUVERNANCE

2.1. Menaces à l'intérieur

Alors que les menaces, réelles ou ressenties par le régime, venaient de l'extérieur (FDLR, RNC, critiques formulées par la diaspora, des ONG, le monde académique international, voire les bailleurs), on observe une

évolution potentiellement significative. Depuis le début de 2014, ceux qui sont arrêtés et poursuivis pour subversion se trouvent de plus en plus à l'intérieur du pays ; des dizaines de personnes sont ainsi arrêtées ou « disparaissent », en particulier au nord-ouest, accusées de complicité avec les FDLR.¹ En juin 2014, deux alliés forts du régime, les États-Unis et le Royaume-Uni, condamnent ces pratiques et exigent des explications. La réaction du président Kagame est radicale : le Rwanda continuera d'arrêter et « même de tuer en plein jour » ceux qui menacent la sécurité du pays.² En novembre, des membres d'un groupe de prière arrêtés en juillet 2013 pour s'être trop approchés de la résidence de Kagame sont condamnés à cinq ans de prison pour « incitation au soulèvement ».

Le « procès de terreur » contre l'ancien officier de la garde républicaine, unité chargée de la garde rapprochée de Kagame, Joël Mutabazi, illégalement ramené d'Ouganda en octobre 2013³, et contre quinze autres accusés prend fin le 3 octobre 2014. Mutabazi et un autre prévenu sont condamnés à perpétuité, tandis que leurs 14 co-accusés écopent de peines allant de 5 à 25 ans, pour « formation de groupes terroristes, collaboration avec les FDLR et le RNC, détention illégale d'armes, incitation à la désobéissance civile, faux et usage de faux et recrutement pour un mouvement armé ».⁴ Un autre procès retentissant se termine le 27 février 2015 par la condamnation à dix ans de prison de Kizito Mihigo, un chanteur rescapé du génocide⁵, et à 25 et 30 ans de deux co-accusés. Ils sont reconnus coupables de conspiration contre le gouvernement, de formation d'un groupe criminel et d'entente en vue d'assassiner le président. Kizito Mihigo, qui plaide coupable, est en outre accusé d'avoir mobilisé des jeunes pour le RNC et les FDLR. Ses co-accusés plaident non coupables et affirment avoir été détenus illégalement et torturés afin de leur extorquer des aveux.⁶

En août 2014, le général de brigade à la retraite Frank Rusagara, ancien secrétaire général du ministère de la Défense, ancien commandant de

¹ Voir HUMAN RIGHTS WATCH, *Rwanda: Spate of Enforced Disappearances. Investigate and Publicly Account for Victims*, 16 mai 2014 ; «Why Are Rwandans Disappearing?», *The New York Times*, 17 juin 2014.

² «Kagame faces off with US over human rights abuses», *The East African*, 7 juin 2014 ; «Rwanda – Paul Kagame : 'Je ne menace pas, je mets en garde'», *Jeune Afrique*, 23 juin 2014.

³ REYNTJENS, F., «Chronique politique du Rwanda, 2013-2014», in REYNTJENS, F., VANDEGINSTE, S., VERPOORTEN, M. (eds.), *L'Afrique des grands lacs. Annuaire 2013-2014*, Paris, L'Harmattan, 2014, pp. 348-349.

⁴ «Le Lt Joël Mutabazi et Joseph Nshimiyimana condamnés à perpétuité», Kigali, ARI, 3 octobre 2014 ; «Lt Mutabazi sentenced to life as two are acquitted in terror trial», *The New Times*, 4 octobre 2014.

⁵ REYNTJENS, F., «Chronique politique», *op. cit.*, pp. 343-344.

⁶ «Rwanda: En plein procès, Kizito Mihigo renonce à ses avocats», RFI, 29 novembre 2014 ; «Key suspect in Rwanda terror trial alleges torture», *The East African*, 29 novembre 2014 ; «Rwandan accused of plotting against regime alleges torture», *MailOnline*, 28 novembre 2014.

l'académie militaire de Nyakinama et historien de l'armée, est arrêté, suivi deux jours plus tard par le capitaine à la retraite David Kabuye, le mari de Rose Kabuye, ancien chef du protocole à la présidence tombée en disgrâce. Le colonel Tom Byabagamba, ancien commandant de la garde républicaine, est arrêté le lendemain dans le cadre de la même affaire. Ces officiers sont accusés notamment d'« incitation à l'insurrection ou au trouble public » et d'« actes visant à ternir l'image du gouvernement ». Rusagara aurait en outre « relayé la propagande du RNC » et critiqué le régime. Le procès contre Rusagara et Byabagamba débute en septembre 2014 devant la cour militaire. Un sergent poursuivi avec eux affirme avoir été torturé pour obtenir des aveux mettant en cause ses co-accusés. Le procès est toujours en cours au moment où nous écrivons ces lignes.

Dans le même cadre, le colonel Emmanuel Ndahiro, ancien médecin personnel de Kagame et ancien chef du *National Security Service*, aujourd'hui relégué à une fonction insignifiante au ministère de la Défense, est interrogé sur ces liens avec Byabagamba et subit une perquisition de son domicile. Kabuye, quant à lui, est d'abord condamné en décembre 2014 à six mois d'emprisonnement pour possession illégale d'arme à feu. Libéré en mars 2015, il est immédiatement ré-arrêté et poursuivi pour « incitation à l'insurrection ou au trouble au sein de la population » et pour « diffamation en public ». Plusieurs officiers supérieurs avaient été arrêtés depuis 2010⁷, mais ils furent rapidement libérés⁸ et redéployés. Surtout, sauf Rugigana Ngabo aucun ne fut poursuivi pour atteinte à la sûreté de l'État. Le fait que ceux poursuivis en 2014-2015 soient accusés d'infractions insurrectionnelles et d'intelligence avec des mouvements d'opposition montre que la crainte du soulèvement venu de l'intérieur de l'appareil militaire est réelle.

Cela confirme l'opinion formulée il y a cinq ans déjà par Clark et selon laquelle, plutôt que soudé et cohérent, le FPR est en réalité « un parti profondément divisé, fragile et paranoïaque » et que Kagame craint les menaces internes plus que celles externes au cercle du pouvoir. Afin de maintenir la cohésion au sein du parti il s'en prend à des cibles relativement peu menaçantes pour montrer sa force.⁹

Ce sentiment de menace interne est encore renforcé par la condamnation par le tribunal de Musanze (anciennement Ruhengeri), en mars 2015, de six personnes à perpétuité et de cinq autres à dix ans pour collaboration avec les FDLR, atteinte à la sûreté de l'État, port illégal d'arme à feu et assassinat.¹⁰

⁷ Notamment les généraux Karenzi Karake, Muhire, Ibingira, Rutatina, Gumisiriza, le colonel Munyuza et le lieutenant-colonel Rugigana Ngabo. En outre, en 2013, les généraux Kayonga et Kayizari sont éloignés en devenant ambassadeurs en Chine et en Turquie respectivement.

⁸ Sauf Rugigana Ngabo, frère de Kayumba Nyamwasa, condamné à neuf ans de prison pour trahison et conspiration contre la sûreté de l'État.

⁹ CLARK, P., "Rwanda: Kagame's power struggle", *The Guardian*, 5 août 2010.

¹⁰ Un autre procès du même genre aboutit en mai 2015 à la condamnation de quatorze personnes soupçonnées d'avoir commis des actes terroristes pour le compte des FDLR

Au cours du procès, un des prévenus accuse le gouverneur de la province du Nord, Aimé Bosenibamwe, de collaboration avec les FDLR par la distribution d'armes et la planification et l'exécution d'actes terroristes. Pour l'heure, le gouverneur n'est pas inquiété. Dans la même veine mais à un niveau plus élevé, l'ancien premier ministre Habumuremyi est la victime de rumeurs prétendant qu'il collaborerait avec les FDLR par le biais de son frère qui en est membre et que, lorsqu'il était encore en fonction, il aurait eu des contacts discrets avec le président tanzanien Kikwete au sujet de négociations avec le mouvement rebelle.

Deux morts considérées comme suspectes défrayent la chronique. Le 4 février 2015, l'homme d'affaires et ancien financier du FPR Assinapol Rwigara meurt dans un accident de la circulation. Dans une lettre adressée le 1^{er} mars au président Kagame, la famille du défunt parle d'un meurtre par la police et demande une enquête sur sa mort et la protection pour elle-même : « Nous craignons pour nos vies ainsi que nos possessions ». La lettre évoque plusieurs faits suspects entourant l'« accident » et allègue que « [d]epuis 1995, (Rwigara) a été l'objet de plusieurs persécutions et injustices flagrantes, menaces, tortures, emprisonnement, etc. De plus, ses entreprises et projets étaient constamment sabotés ».

Le 26 février, le Dr Emmanuel Gasakure, jusqu'en janvier cardiologue personnel du président Kagame, est abattu dans une station de police. D'après la presse du régime, il aurait été renvoyé par Kagame pour inconduite et alcoolisme, aurait été détenu suite à des plaintes de voisins et aurait tenté de désarmer un policier.¹¹ Alors qu'il semble s'être agi d'un accident, la qualité de la victime alimente le moulin à rumeurs qu'est Kigali, et des sources au sein de la famille du défunt affirment que Gasakure aurait été enlevé chez lui dès le début février et que l'incident au poste de police n'est qu'une mise en scène.¹² Un récit détaillé fait état d'un vaste règlement de comptes par le « clan » de l'épouse du président. Gasakure aurait été secrètement arrêté le 4 février, torturé pendant des semaines et finalement exécuté par le général Jack Nziza le 25 janvier, veille de l'« accident » au poste de police.¹³

2.2. Troisième mandat

Même si l'enjeu est important, nous ne consacrons que peu d'espace à la question de savoir si le président Kagame briguera un troisième mandat en 2017, possibilité actuellement interdite par la constitution. En effet, à voir la

(“Fourteen FDLR terror suspects found guilty, two get life in jail”, *The New Times*, 16 mai 2015).

¹¹ “Man fatally wounded during scuffle with Police Officer”, *The New Times*, 26 février 2015.

¹² Communication personnelle, mai 2015.

¹³ “Il en savait trop: la vie et la mort du Dr Emmanuel Gasakure et la corruption du régime Kagame”, *The Rwandan*, 11 mai 2015.

campagne menée en faveur d'une révision constitutionnelle, il semble bien que la messe soit dite. En octobre 2014, trois minuscules partis politiques – PDI, PSP et l'aile pro-FPR du PS-Imberakuri – faisant partie du cartel dominé par le FPR réclament un référendum constitutionnel. « La limitation du nombre de mandats (...) ce n'est pas la démocratie, la démocratie c'est laisser le choix au peuple », explique le président du PDI, également ministre de la Sécurité intérieure.¹⁴ L'unique voix opposée à l'idée vient du parti écologiste *Democratic Green Party* dont le bureau politique, dans une déclaration du 24 novembre 2014, affirme ne pas appuyer la révision proposée, estimant que « le respect de la limite de deux mandats de sept ans permet plus qu'assez à un leader de réaliser son programme ». ¹⁵ Le parti vert est le seul reconnu qui se réclame de l'opposition.

Pour le reste, le quotidien du pouvoir *The New Times* arrose son lectorat d'une interminable série d'articles à l'appui d'une révision constitutionnelle, arguant en substance que le Rwanda est un « cas spécial », que Kagame est irremplaçable et que, puisque la constitution a été faite par le peuple, le peuple a le droit de la modifier. Dans le contexte autoritaire du Rwanda, il serait très dangereux de contester ce point de vue¹⁶ ; dès lors, « qui ne dit mot consent », et on fait défiler des citoyens généralement anonymes appuyant sans aucune exception l'idée du troisième mandat.¹⁷ Selon le maire de Kigali, les conseils de district affirment que leurs électeurs réclament une révision constitutionnelle ouvrant la voie à un nouveau mandat.¹⁸ Le régime organise ensuite une collecte de « pétitions » adressées au parlement. D'après la présidente de la Chambre des Représentants, au début mai 2015 plus de deux millions de pétitions auraient déjà été reçues.¹⁹ Un étudiant qui a dû donner le numéro de sa carte d'identité en apposant sa signature sur une pétition dit l'avoir fait « pour ne pas être chômeur à vie » et que « beaucoup

¹⁴ «Rwanda: les pro-Kagamé lancent le débat sur le nombre des mandats présidentiels», *Jeune Afrique*, 17 octobre 2014.

¹⁵ DEMOCRATIC GREEN PARTY OF RWANDA, «DGPR's Stand on the Proposed Lifting of Presidential Terms Limits from Rwanda's Constitution», Kigali, 24 novembre 2014.

¹⁶ Cependant, fin mars 2015 le journaliste Bob Mugabe dit au cours du programme «One on One» de Radio Contact FM que, alors qu'il «aime» Kagame dont il reconnaît les grands mérites, les institutions doivent être respectées et qu'il doit y avoir d'autres candidats valables au sein du FPR. Il ajoute que les expressions d'appui populaire pour le troisième mandat sont des «mises en scène» et qu'il a été menacé de mort à cause de son opinion.

¹⁷ Pour des analyses de cette campagne, voir entre autres «Eyes on Rwanda over plans to allow Kagame to seek third term in office», *The East African*, 13 décembre 2014 ; «Officials hint at plan for Kagame third term», *The East African*, 24 janvier 2015 ; «RPF pushes for Kagame to serve third term», *The East African*, 21 février 2015 ; «Rwanda. No room at the top. The ruling party is priming the public for a change in the law to allow President Paul Kagame a third term», *Africa Confidential*, 20 mars 2015.

¹⁸ «Rwanda: renforcement de la campagne pour un 3^e mandat de Kagame», RFI, 18 mars 2015.

¹⁹ «Rwandans set the ball rolling in campaign to extend Kagame's rule», *The East African*, 9 mai 2015.

de gens le font pour ne pas être traités d'opposants au système en place ».²⁰ Fidèle à sa position, le *Democratic Green Party* dépose une pétition dans laquelle il ne s'oppose pas seulement à un troisième mandat, mais demande que la durée des mandats soit ramenée de sept à quatre ou cinq ans.²¹

Kagame reste au-dessus de la mêlée et prétend ne pas être concerné : « 2017, je le répète, c'est l'affaire du peuple ».²² Puisque des contestations telles que vues récemment au Burkina Faso, en RDC et au Burundi sont impossibles au Rwanda, où aucune manifestation publique non organisée par le pouvoir n'a eu lieu depuis que le FPR dirige le pays, le régime ne doit pas craindre la voix de la rue.²³ Sachant à quel point les dés sont pipés lors d'exercices électoraux et référendaires au Rwanda, il n'est pas risqué de gager que, si Kagame est toujours au pouvoir en 2017²⁴, la révision constitutionnelle sera approuvée par la quasi-totalité de la population lors du référendum, Kagame sera candidat à sa succession, et il sera élu à plus de 90 % des électeurs. Maintenant que l'opinion intérieure et la communauté de bailleurs sont en train d'être préparées à ce scénario, Kagame peut légitimement s'attendre à ce qu'il se réalisera sans obstructions majeures.

2.3. Un régime défaillant

C'est Kagame qui le dit, et non l'auteur de cette chronique. À diverses reprises, le président rwandais a des mots très durs pour les responsables tant du parti que de l'État. Lors d'une réunion du bureau politique élargi du FPR le 31 août 2014, il affirme que « quiconque veut sa place dans le FPR doit se la faire au sein du FPR. Mais si vous pensez que vous pouvez trouver votre place à l'extérieur du FPR, c'est impossible ». Faisant référence à des membres ayant rejoint l'opposition, le RNC en particulier, il invite à la dénonciation : « Rester silencieux face au mal équivaut à l'approuver ». La réunion est l'occasion d'accuser nommément des membres ayant dévié de la ligne du parti, voire même engagés dans des « crimes contre l'État », répandant des rumeurs et ayant formé des « groupes à solidarité négative », et ce sont surtout des femmes qui en prennent pour leur compte. Les épouses du capitaine Kabuye, Rose Kabuye, et du colonel Byagabamba, Mary Baine,

²⁰ «Green Party dépose au parlement sa pétition contre la suppression de la limitation des mandats présidentiels», Kigali, ARI, 18 mai 2015.

²¹ *Ibid.*

²² «Rwanda – Paul Kagame: 'Nul ne peut nous dicter notre conduite'», *Jeune Afrique*, 7 avril 2015.

²³ L'article courageux d'un chargé de cours à l'Université du Rwanda confirme qu'« *a third term is already cooked for him (Kagame) to serve* » : KAYUMBA, C., «Only Mr Kagame can deny President Kagame a third term in office», *The East African*, 6 février 2015.

²⁴ Cette chronique a déjà évoqué à diverses reprises la possibilité d'une révolution de palais ou d'un coup d'État.

sont notamment visées.²⁵ Les accusations lancées contre divers membres bien connus confirment les craintes de dissidences si pas de velléités subversives au sein même du parti et de l'armée.

Le niveau suivant à être bouleversé jette l'ombre sur une des vitrines du régime, la décentralisation. Entre octobre 2014 et janvier 2015, neuf des trente maires de district et nombre de leurs collaborateurs démissionnent ou sont révoqués ; certains sont arrêtés. On leur reproche de ne pas réaliser les objectifs fixés par les contrats de performance *imihigo*, voire de trafiquer les données pour cacher leurs échecs. Déjà en 2012, le président Kagame s'était posé des questions sur la méthodologie d'évaluation des districts, puisque même le moins performant (Gicumbi) affichait un score de 90 %.²⁶ Nous reviendrons plus loin sur le phénomène « tekini » (« techniquer », c'est-à-dire falsifier les données).

Mais le grand déballage a lieu fin février-début mars 2015 lors du douzième *National Leadership Retreat (umwihero)* à Gabiro. Devant une audience médusée fixant le sol, Kagame exprime ses frustrations d'un ton accusateur adressé à tous les présents. Il en a assez de « demander douze fois que quelque chose se fasse sans qu'elle ne le soit. C'est qu'il y a un grave problème ». Il se plaint de la corruption, du népotisme, des statistiques falsifiées, de la mauvaise collaboration entre services et des piètres performances de tout le monde, y compris les ministres, dont certains sont interpellés directement. Il tourne en dérision les présents qui « se prennent pour des merveilles » et sont là « heureux en train de tweeter, de bavarder ou de regarder le sol ».²⁷ La tirade de Kagame est diversement interprétée. Pour les uns, c'est un acte courageux et nécessaire. Pour les autres, il a voulu montrer que personne à part lui n'est compétent et qu'il est donc le seul candidat valable à sa succession en 2017. Dans les deux cas, la façon dont il traite l'élite comme des enfants gâtés doit avoir créé des ressentiments et des frustrations, et l'expose au risque de l'isolement.

2.4. Doutes grandissants sur les performances économiques

Depuis des années le Rwanda atteint d'excellents scores en termes de croissance économique, de stimulation de l'entrepreneuriat et des NTIC, et de

²⁵ Voir au sujet de cette réunion: "No one owes you anything, Kagame tells RPF cadres", *The New Times*, 1er septembre 2014 ; "Rwanda: At Big RPF Meeting, Kagame Denounces Indisciplined Party Members", *Rwanda Focus*, 2 septembre 2014 ; "Kagame sends out warning to dissenting RPF cadres", *The East African*, 5 septembre 2014.

²⁶ Voir "Behind resignation of district mayors", *The New Times*, 5 janvier 2015 ; "High turnover of Rwandan mayors puts local governance in the spotlight", *The East African*, 10 janvier 2015.

²⁷ Pour quelques comptes rendus de la rencontre, voir "Leaders put to task over stalled projects", *The New Times*, 2 mars 2015 ; "Work together or quit, President Kagame tells government officials", *The East African*, 6 mars 2015 ; "Rwanda – Quand Kagame se désolidarise de son gouvernement", *Jambonews.net*, 7 mars 2015.

progrès vers la réalisation des OMD. La réalité de ces succès est cependant de plus en plus sujette à caution. La pratique du « tekiniiki » reconnu par le président Kagame lui-même²⁸ (voir *supra*) en particulier fait planer des doutes sur la fiabilité des chiffres qui fondent le « miracle » rwandais. Par exemple, puisque dans une économie en partie de subsistance, les chiffres sont basés notamment sur les données fournies par le niveau local, les taux de croissance pourraient être moins solides qu'on ne le pense. Des chiffres surévalués ont été également rapportés ailleurs, comme en Éthiopie, pays ayant un régime très comparable à celui du Rwanda.²⁹ De même, Ansoms *et al.* jettent un regard critique sur les données en matière de réduction de la pauvreté et de l'inégalité rapportées dans l'enquête sur les revenus des ménages publiée au début de 2014. Elles y trouvent de sérieuses anomalies dans les données et leur traitement qui sont de nature à surestimer les niveaux d'amélioration. Elles observent également des contradictions frappantes dans les données suggérant une augmentation spectaculaire de l'emploi, en particulier dans le secteur non agricole.³⁰

Les politiques gouvernementales semblent marquer le pas dans d'autres domaines. L'adhésion aux mutuelles de santé décroît d'année en année : la couverture baisse de 90,7 % en 2012 à 80,7 % en 2013 et à 73 % en 2014. L'explication donnée est de deux ordres. Suggérant les effets des *imihigo* et du phénomène *tekiniiki*, un officiel du ministère de la Santé évoque la possibilité d'« erreurs statistiques » dans les données antérieures. D'autre part, l'augmentation de la cotisation de 1000 à 3000 FRw par personne depuis 2012 rend l'adhésion inabordable pour de nombreux Rwandais.³¹ La réforme agraire a certes permis une augmentation de la production, depuis 2007 en particulier, mais elle profite surtout à un petit nombre de producteurs, alors que la masse des petits paysans souffre de malnutrition comme conséquence de l'imposition de monocultures et de l'augmentation du prix des produits alimentaires sur le marché.³² La régulation du marché des cultures de rente oblige parfois les agriculteurs à vendre leurs produits en dessous du coût de la production.³³ En même temps, dans un pays déjà

²⁸ Voir également "When 'tekiniiki' goes sour", *The New Times*, 20 octobre 2014.

²⁹ "GDP statistics in Ethiopia are subject to significant weaknesses. Applying plausible factor productivities would suggest that the annual GDP growth rate could be off by as much as 3 percentage points in recent years" (IMF. The Federal Republic of Ethiopia. 2013 Article IV Consultation. IMF Country Report No. 13/308, Washington D.C., IMF, October 2013, p. 6 note 4).

³⁰ ANSOMS, A., MARIJNEN, E., GÖKGÜR, N., CIOFFO, G., MURISON, J., "The politics behind statistics: Questioning Rwanda's 'pathway out of poverty'", à paraître.

³¹ "Mutuelle de santé: What is behind falling subscriptions?", *The New Times*, 29 juillet 2014.

³² "Rwanda: Les réformes agraires et foncières, quel impact pour les petits producteurs ?", *Jambonews.net*, 5 décembre 2014.

³³ "Farmers grumble after Minicom sets common price for maize", *The New Times*, 26 janvier 2015.

surpeuplé, le gouvernement continue de donner en concession de très larges étendues foncières pour des productions destinées à l'exportation.³⁴

Des grands projets sont victimes de détournements ou de failles dans l'ingénierie ou l'exécution. En 2014, le rapport de l'auditeur général constate que des millions de dollars se sont volatilisés dans certaines entreprises publiques, l'achat de logiciels et le secteur hydroélectrique.³⁵ Les relations avec des investisseurs étrangers sont parfois émaillées de conflits mettant en cause la bonne fin de certains projets. Une série de litiges avec la société canadienne Vanoil Energy, engagée dans l'exploration de pétrole sous le lac Kivu, mène à la fin du contrat au début 2014. Après cette douloureuse affaire, qui est connue dans ce secteur d'activités, le Rwanda peine à trouver d'autres sociétés intéressées³⁶, et l'exploration est au point mort. Dans un domaine connexe, un grave conflit oppose le gouvernement à la société Dane Associates, qui explore l'exploitation du gaz méthane dans le lac Kivu. La décision du Rwanda d'annuler unilatéralement le contrat est le début d'une longue procédure arbitrale qui est toujours en cours. Les travaux pour la construction du pharaonique *Kigali Convention Centre* (hôtel cinq étoiles avec 300 chambres, « parc » ICT et centre de conférences pour 2.600 personnes – coût : 300 millions de dollars) ont débuté en 2009 et auraient dû être terminés en 2012. L'indisponibilité de fonds suffisants et la réticence des investisseurs étrangers qui jugent l'entreprise trop ambitieuse retardent les travaux et, malgré l'allocation de 120 millions de dollars sur un emprunt « Eurobond » de 400 millions de dollars pour financer le projet, l'entrepreneur chinois décroche. Une entreprise turque doit achever le projet dont la remise est prévue en 2016, et le gouvernement espère trouver une transaction avec la firme chinoise pour éviter des dommages-intérêts considérables.³⁷

Ces aventures engendrent des risques fiscaux considérables, déjà bien mis en évidence par Gökçür en 2012.³⁸ Mais ce sont les contribuables des pays bailleurs qui paient la facture, puisqu'à 16 % du PIB les revenus fiscaux internes sont parmi les plus bas d'Afrique.³⁹ Ces risques sont entourés d'une grande opacité. Ainsi par exemple, RwandAir a connu une

³⁴ Pour un exemple récent, voir "Canadian firm acquires licence to grow stevia plant on 1,000 hectares", *The New Times*, 22 janvier 2015. La société SteviaLife annonce qu'elle pourrait construire une usine de raffinage de stévia si elle obtenait entre 2.000 et 5.000 hectares de plantations.

³⁵ *Report of the Auditor General of State finances for the year ended 30 June 2013*, mai 2014.

³⁶ "Rwanda seeking new oil exploration firms", Kigali, RNA, 9 juillet 2014.

³⁷ "Rwanda could sever links with convention centre contractor", *The East African*, 28 mars 2015 ; "Turkish firm wins contract to finish building Kigali centre", *The East African*, 25 avril 2015.

³⁸ GÖKGÜR, N., *Rwanda's Ruling Party-Owned Business Enterprises: Do They Enhance or Impede Development?*, Anvers, IOB, Discussion Paper 2012-03, 2012.

³⁹ "Lagarde urges Rwanda to reduce aid dependency", *Public Finance International*, 29 janvier 2015.

expansion vertigineuse ces dernières années par l'achat de nombreux avions et l'ouverture de nouvelles dessertes. En mars 2015 encore, la compagnie aérienne annonce l'achat de deux Airbus A330 pour étendre ses opérations vers l'Europe, le Moyen-Orient et l'Asie. Tout cela est financé par l'État rwandais, mais personne n'en connaît le coût.⁴⁰ Dans le même cadre, l'aéroport international qui sera construit dans le Bugesera risque de devenir un autre éléphant blanc, d'autant plus que l'aéroport international de Kigali est loin d'être saturé.

Il semble maintenant que ces risques fiscaux doivent être en partie couverts par le Fonds de solidarité *Agaciro*, dont les cotisations « volontaires » étaient censées financer des projets de développement. Or en juin 2014 le patron du Fonds annonce que le capital accumulé (environ 23 millions d'euros) sera investi dans des obligations de l'État rwandais.⁴¹ Puisque les contributions viennent principalement d'institutions publiques (armée, police, *Rwanda Environmental Management Authority*, voire le fisc – *Rwanda Revenue Authority* – lui-même), c'est donc l'État qui prête à l'État. Pour les autres cotisants (particuliers, entreprises privées), il s'agit tout simplement d'une forme originale de fiscalité puisque ce ne sont pas eux mais l'État (le Fonds est étatique) qui encaisse les intérêts. Il s'agit dès lors d'une escroquerie subtile qui cache la faible capacité fiscale de l'État.

2.5. Promouvoir une image

Le FPR a toujours bien compris l'importance de l'image qu'il projette. Déjà en 1990 il se rendait compte que la guerre se gagne autant sinon plus par la communication que par les armes. Cette communication se fait à travers différents instruments. Les firmes de lobbying et de relations publiques constituent un de ces moyens. Le Rwanda est un des cas étudiés dans un rapport consacré par Corporate Europe Observatory à l'appui apporté par ces firmes à des régimes répressifs. Il évoque les activités du groupe d'« amis du Rwanda » lancé en 2010, avec l'appui de l'ambassade du Rwanda à Bruxelles, par quelques parlementaires européens dont Louis Michel, ancien ministre belge des Affaires étrangères, afin de contrer les critiques contenues dans le « Mapping Report » du Haut-Commissariat des Nations unies au sujet des crimes commis par l'armée rwandaise en RDC. Le rapport détaille également les services rendus par les firmes professionnelles

⁴⁰ Cet auteur a tenté à trois reprises d'obtenir le rapport annuel et les comptes de RwandAir mais n'a jamais reçu de réponse, même pas un accusé de réception. Une source non identifiée affirme qu'une partie de l'Eurobond de 400 millions de dollars a été utilisée pour rembourser une dette coûteuse de RwandAir (« Opposition cautions Kagame over \$1b loan », *The East African*, 16 août 2014).

⁴¹ « Agaciro funds to be invested in government treasury bonds », *The New Times*, 9 juin 2014.

Portland Communications, GPlus, Racepoint et Acanchi pour redorer l'image de Kigali et contrer les critiques provenant d'ONG et d'opposants.⁴²

Portland a été créé par un ancien conseiller de Tony Blair, lui-même très actif lobbyiste en faveur de régimes répressifs dont celui du Rwanda. Blair ne manque aucune occasion pour faire l'éloge de Kagame, qu'il dit admirer, et pour promouvoir le Rwanda.⁴³ Il est membre du *Presidential Advisory Council* et son *Africa Governance Initiative* déploie des jeunes technocrates britanniques dans des postes stratégiques de l'administration rwandaise. Ces activités et les intérêts de Blair sont tout sauf transparents, et le ministère britannique des Affaires étrangères refuse de rendre publiques les données qui y ont trait, et ce malgré une demande faite en application du *Freedom of Information Act*.⁴⁴ Les activités de Blair pourraient même contrecarrer la diplomatie du Royaume-Uni. Un professeur les considère comme « gênantes », tandis qu'un parlementaire les appelle « perverses », ajoutant que Blair « sape clairement la politique du gouvernement britannique au Rwanda ».⁴⁵

D'autres moyens sont mis en branle pour promouvoir le message. Ainsi, les *intore* (combattants) sont mobilisés en appui de chaque déplacement du président Kagame. Lorsqu'il se rend à Paris fin février 2015, l'ambassade du Rwanda à Bruxelles les appelle à « aller l'accueillir et lui témoigner notre soutien » ; « [L]e transport, le logement et la restauration sont prévus ». Deux Ougandais, un journaliste et un chercheur, prennent systématiquement la défense du régime en cas de critique.⁴⁶ En juin 2014, le ministère rwandais de la Justice publie une « évaluation » du travail de Human Rights Watch, l'accuse de faire la « propagande » de « groupes terroristes », conclut qu'il est « *divisive, disruptive and destructive* » et ouvre la perspective d'interdire à l'organisation de continuer à opérer au Rwanda.⁴⁷ Le rapport annuel 2015

⁴² CORPORATE EUROPE OBSERVATORY, *Spin doctors to the autocrats: how European PR firms whitewash repressive regimes*, Bruxelles, 2015, pp. 17-19.

⁴³ Pour un exemple récent, voir « Rwanda, a top investment destination – Blair », *The New Times*, 11 février 2015.

⁴⁴ « Censored: Blair's links with Rwanda », *The Times*, 30 janvier 2015. Voir dans la même livraison « Blair and his ex-warlord friend » et « The Foreign Office should release files ».

⁴⁵ « Blair charity 'eclipses Britain in Rwanda' », *The Times*, 6 mars 2015.

⁴⁶ Voir pour deux exemples : MWENDA, A., « US media bias against Kagame », *The Independent* (Kampala), 22 septembre 2014 ; GOLOOBA-MUTEBI, F., « Kagame may be the Big Man, but new Rwanda isn't about him », *The East African*, 3 janvier 2015.

⁴⁷ Le texte de l'évaluation peut être trouvé dans « Is HRW merely an embedded undercover political actor? », *The New Times*, 2 juin 2014. Voir également « Human Rights Watch is off track », *The New Times*, 3 juin 2014 ; « In the skewed world of HRW, the killers become the victims », *The New Times*, 4 juin 2014. Dans une lettre du 12 juin 2014, HRW se dit profondément préoccupée au sujet des « déformations flagrantes de notre travail par le ministère ». Le prétendu soutien de HRW aux FDLR et sa supposée partialité politique « sont à la fois infondées et désobligeantes », et HRW demande au ministère « de retirer publiquement ces allégations », ce qu'évidemment il ne fait pas.

de HRW est accueilli de la même façon.⁴⁸ Lorsque début octobre 2014 la BBC diffuse le reportage « *Rwanda. The Untold Story* » qui conteste la version officielle de l'histoire récente du Rwanda, la réaction est de fureur, et le régime ressort une réplique déjà utilisée par le passé. Tout comme les « commissions indépendantes » sur le rôle de la France dans le génocide (commission Mucyo) et sur l'attentat contre l'avion du président Habyarimana (commission Mutsinzi), la commission Ngoga sert à promouvoir la vérité du pouvoir et à condamner la BBC pour avoir violé le droit rwandais, ses propres normes déontologiques et les limitations à la liberté de la presse.⁴⁹ Alors que le documentaire incriminé a été diffusé par la chaîne de télévision BBC, inaccessible au Rwanda, la radio BBC World Service est interdite sur les ondes au Rwanda.⁵⁰

3. JUSTICE

À part les procès « politiques » évoqués plus haut, il y a peu à signaler au sujet de la justice à l'intérieur du Rwanda. Le premier accusé de génocide extradé par un pays européen, Charles Bandora venu de Norvège, est condamné à 30 ans de prison le 15 mai 2015, à l'issue d'un procès qui semble s'être déroulé correctement. Signe d'une certaine indépendance, en septembre 2014 la Haute Cour acquitte en appel un ancien sénateur condamné en première instance pour participation au génocide ; en mars 2015 la même juridiction confirme l'acquittement d'un ancien conseiller du président Habyarimana. À l'issue de pressions internationales, notamment de la part de Transparency International et de Human Rights Watch, deux policiers sont poursuivis en septembre 2014 pour l'assassinat, en juillet 2013, de Gustave Makonene, employé de Transparency International Rwanda. Ils sont condamnés à vingt ans de prison par la Haute Cour de Rubavu en janvier 2015. Dans le cadre d'une politique visant à rendre la justice plus accessible pour les indigents, annoncée par le ministre de la Justice Johnston Busingye⁵¹, des « maisons d'accès à la justice » sont mises en place en décembre 2014.⁵² Même s'il sera impossible d'assister tous les indigents, cette mesure, avec la médiation offerte par les comités *abunzi*, devrait améliorer l'accès à la justice pour les personnes vulnérables.

⁴⁸ «HRW 2015 Report: Why so much dishonesty, Mr. Roth?», *The New Times*, 4 février 2015 ; «2015 HRW Report on Rwanda: The untold provocative picture story», *The New Times*, 4 mars 2015.

⁴⁹ *Report by the Inquiry Committee on the BBC Documentary "Rwanda. The Untold Story"*, Kigali, 28 février 2015.

⁵⁰ Sur le conflit avec la BBC, voir REYNTJENS, F., «The battle over truth: Rwanda and the BBC», à paraître dans *African Affairs*.

⁵¹ «Alternative dispute resolution: quest for affordable, accessible justice», *The New Times*, 8 septembre 2014.

⁵² «Grassroots justice coordinators to offer free services to the poor», *The New Times*, 17 décembre 2014.

Même si le TPIR devait fermer ses portes le 31 décembre 2014, six ans après la date prévue, une affaire est toujours en appel. Ouvert sur le fond en juin 2001, le procès Butare est sans doute le plus long et le plus coûteux de la justice pénale internationale. Menée contre six inculpés, la procédure devrait prendre fin en août 2015. Les autres affaires pendantes devant le TPIR ou le Mécanisme résiduel pour les tribunaux pénaux internationaux sont conclues en 2014. La condamnation à 30 ans de prison de l'ancien chef d'état-major le général Augustin Bizimungu est confirmée en juin, celle à perpétuité des leaders du MRND Matthieu Ngirumpatse et Edouard Karemera l'est en septembre, tandis que la peine de l'ex-ministre du Plan Augustin Ndirabatware est réduite de 35 à 30 ans en décembre. Depuis ses débuts, le TPIR a condamné 61 personnes (dont les six de Butare encore en appel) et en a acquitté quatorze. Si le tribunal a contribué incontestablement à la lutte contre l'impunité, plusieurs faiblesses ont été relevées par les observateurs : absence de poursuites des crimes commis par le FPR (« justice des vainqueurs »), absence de mécanismes de réparation pour les victimes, défaut de lieux d'accueil pour ceux qui ont été acquittés ou ont purgé leurs peines⁵³, et enfin le fait que neuf inculpés n'ont pas pu être appréhendés.⁵⁴

Quant à la justice dans les pays tiers, c'est en France que les rebondissements les plus importants ont eu lieu. Le 8 juillet 2014, les juges Trévidic et Poux mettent fin à l'instruction concernant l'attentat du 6 avril 1994, ou c'est du moins ce qu'il semble. Tout comme ils l'avaient déjà fait un peu trop vite en janvier 2012, les avocats des mis en examen rwandais lancent un communiqué victorieux et attendent « désormais que le non-lieu soit prononcé au plus vite », avertissant « ceux qui ont perverti (...) la vérité judiciaire » qu'une plainte pour « tentative d'escroquerie à jugement en bande organisée » sera déposée. Le gouvernement rwandais se montre tout aussi satisfait.⁵⁵

Quelques mois plus tard, nouveau rebondissement : le 29 octobre, les juges rouvrent l'instruction afin de pouvoir poser de nouveaux actes judiciaires, et plus précisément d'interroger un autre témoin. Ayant juste reçu sa convocation, le témoin est enlevé à Nairobi le 13 novembre 2014 et depuis l'on est sans nouvelles de lui. Il s'agit d'Émile Gafirita qui utilise un nom d'emprunt, Emmanuel Mughisa. Son nom a été cité dans le procès du lieutenant Mutabazi (cf. *supra*) où il est présenté comme ancien militaire de la garde républicaine qui aurait mené une attaque à la grenade à Kigali en

⁵³ Voir à ce sujet "Rwanda: l'errance des acquittés du TPIR", *Le Monde*, 6 janvier 2015.

⁵⁴ "TPIR/Bilan – Les principales zones d'ombre à l'échéance du mandat du TPIR", Lausanne, Fondation Hirondelle, 15 décembre 2014.

⁵⁵ "Trévidic's plane crash probe ends; Hutu extremists to blame", *The New Times*, 9 juillet 2014 ; "Vindicated at last, but is it the end of the story?", *The New Times*, 10 juillet 2014.

septembre 2013 et qui serait lié au RNC.⁵⁶ Gafirita, qui devait faire un témoignage dommageable pour les suspects du FPR⁵⁷, avait demandé l'anonymat qui lui avait été refusé par les juges. Son nom et sa qualité de témoin étaient connus de toutes les parties, y compris des inculpés rwandais. Les « escadrons de la mort » du régime de Kigali avaient déjà par le passé opéré à Nairobi⁵⁸, et tout pointe dans leur direction. Alors qu'un témoin à charge crucial est ainsi éliminé, l'assassinat renforce en même temps la suspicion qui plane sur le FPR.

Les autres affaires dans des pays tiers ont trait soit à des demandes d'extradition rwandaises soit à des poursuites en vertu de la compétence universelle. En France, la jurisprudence constante de la cour de cassation s'oppose aux extraditions en application du principe de la non-rétroactivité de la loi pénale, le génocide et les crimes contre l'humanité n'étant pas punissables au Rwanda au moment des faits. En revanche, en janvier 2015, la cour de cassation confirme le renvoi devant la cour d'assises de Paris de deux suspects, ouvrant ainsi la voie à un deuxième procès concernant le génocide, après celui de Simbikangwa, condamné à 25 ans de réclusion criminelle, mais qui a fait un recours en cassation. En Norvège, la condamnation de Bugingo à 21 ans de prison est confirmée en appel en décembre 2014, tandis qu'en Suède celle de Mbanenande à perpétuité est confirmée en appel en juin 2014.

Une étrange affaire a lieu aux États-Unis, où le gouvernement veut renvoyer trois Rwandais qui avaient été victimes de torture au Rwanda, fait établi en 2006 par une juridiction américaine.⁵⁹ Malgré ce constat, le *Department of Homeland Security* invoque les « garanties diplomatiques » du gouvernement rwandais que ces personnes ne seront pas torturées. Il veut donc donner foi aux assurances de non-torture par un gouvernement qui les a déjà torturées par le passé. Cette affaire est en cours, et elle constituera un précédent important sur la question de la valeur d'assurances diplomatiques dans des cas d'extradition ou de refoulement.⁶⁰

Une étonnante évolution a lieu depuis 2014 aux Pays-Bas au sujet de renvois au Rwanda de dissidents, à la demande du Rwanda ou à l'initiative des Pays-Bas eux-mêmes. Sur base de déclarations manifestement biaisées venues de l'ambassade néerlandaise à Kigali, le service d'immigration IND

⁵⁶ «Terror trial: New evidence links RNC, FDLR to Kicukiro grenade attacks», *News of Rwanda*, 15 mai 2014.

⁵⁷ Appartenant au bataillon du FPR installé au parlement, il aurait assuré avoir convoyé les missiles utilisés pour abattre l'avion présidentiel.

⁵⁸ Théoneste Lizinde et Seth Sendashonga y furent assassinés en octobre 1996 et mai 1998 respectivement.

⁵⁹ UNITED STATES DISTRICT COURT FOR THE DISTRICT OF COLUMBIA, *United States v. Karake* 443 F. Supp. 2d 8 (D.D.C. 2006).

⁶⁰ UNITED STATES COURT OF APPEALS FOR THE FOURTH CIRCUIT, *Bimenyimana, Karake and Nyaminani v. Holder and Department of Homeland Security*.

leur retire leur nationalité néerlandaise et dit vouloir les déporter. Sont visés notamment Jean-Claude Iyamuremye, dont les problèmes commencent lorsqu'il évoque un massacre commis par le FPR lors d'une émission radio, Jean-Damascène Rugomboka, président des FDU-Inkingi aux Pays-Bas, Joseph Mugenzi, père d'un opposant bien connu vivant au Royaume-Uni, et Lin Muyizere, le mari de Victoire Ingabire, la présidente des FDU-Inkingi en prison au Rwanda.

Le cas de Muyizere est particulièrement choquant. Ses ennuis commencent en 2010 lorsque Victoire Ingabire rentre au Rwanda pour participer à l'élection présidentielle. L'IND commence alors une enquête d'où il ressort que Muyizere a témoigné devant le TPIR en faveur d'un inculpé en 1998. Cela fait de lui un génocidaire et signifie aussi qu'il aurait menti à l'IND à son arrivée aux Pays-Bas. Il perdrait donc la nationalité néerlandaise acquise en 2011. Cette procédure pose au moins un double problème. D'abord, Muyizere avait témoigné sous le couvert d'anonymat qui aurait donc été violé par les services néerlandais en contravention aux règles du TPIR. Ensuite, considérer un témoignage à décharge d'un suspect comme preuve de complicité dans le génocide revient à priver une partie au procès de témoins, en violation du principe de l'égalité des armes. Le fait que le Rwanda ne réclame pas l'extradition de Muyizere et affirme n'avoir aucun dossier contre lui rend la chose encore plus bizarre.⁶¹

4. DROITS HUMAINS

La situation des droits humains demeure très mauvaise. Dans leurs rapports annuels, tant Human Rights Watch qu'Amnesty International signalent que le gouvernement impose toujours de sévères restrictions aux libertés d'expression et d'association. Aucune voix dissidente n'est tolérée dans un espace politique fortement contrôlé, et les opposants au régime, réels ou supposés, continuent d'être la cible d'attaques, à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Les deux organisations s'inquiètent également des arrestations et détentions illégales, voire des « disparitions ». Les procès, surtout ceux liés à la sécurité, sont inévitables et politiquement inspirés. Le Rwanda est classé 212^{ème} sur 216 pays, juste après la Syrie, dans le *International Human Rights Rank Indicator*.

Au sujet des libertés de réunion et d'association, le rapporteur spécial de l'ONU Maina Kiai estime que la législation « n'est pas de nature à promouvoir un exercice libre et sans entraves » de ces droits et que « les

⁶¹ Sur ces affaires voir notamment "The Netherlands: Repatriation trial against Rugomboka", *Jambonews.net*, 12 juin 2014 ; "Mugenzi heeft nooit gemoord, integendeel, hij redde mensen", *Vrij Nederland*, 21 juin 2014 ; "Rwanda: l'immigration néerlandaise mise en cause", *RFI*, 19 octobre 2014 ; "Un opposant rwandais menacé d'expulsion des Pays-Bas", *Le Monde*, 2 janvier 2015.

sanctions disproportionnées (...) contribuent de façon significative à dissuader les gens de tenir des réunions et manifestations paisibles ». Au-delà du droit, Maina Kiai s'inquiète davantage de la pratique. Ainsi il constate que seules les réunions et manifestations voulues par les autorités sont permises, mais que « des protestations paisibles exprimant les dissensions et critiquant le gouvernement ne sont apparemment pas tolérées ». Il note en outre que « les restrictions injustifiées de la liberté de réunion paisible a également un impact négatif sur la liberté d'association », puisque « plusieurs associations ont été empêchées de tenir leurs assemblées générales » et que « des activistes politiques exprimant des vues dissidentes peuvent être arrêtés pour la tenue de réunions pour recruter des membres ». Ces restrictions touchent les partis politiques et les ONG.

Alors qu'il reconnaît l'importance du passé récent du Rwanda, Maina Kiai considère que « recourir à la criminalisation de la dissension publique paisible inculque la peur et détruit le débat et le pluralisme d'une façon qui est négative pour le Rwanda et son peuple ». ⁶² Dans sa réponse au rapport, le gouvernement rwandais rejette l'ensemble des constats faits par le rapporteur spécial. Il renvoie aux dispositions constitutionnelles qui garantissent les droits abordés dans le rapport. Quant à son évaluation de la pratique, il reproche à Maina Kiai sa lecture « inadéquate et sélective du contexte historique et politique », « incorrecte et dangereuse », « fausse et trompeuse » et dépourvue « de base dans les faits, la pratique ou le droit ». ⁶³

La réalité montre toutefois la justesse des constats du rapporteur spécial. Dans le *World Press Freedom Index* 2015, le Rwanda occupe la 161^{ème} place sur 180 mondialement ; seuls cinq pays africains affichent un score pire que lui. ⁶⁴ Le *Committee to Protect Journalists* dénonce l'autocensure causée par « les limites non déclarées explicitement, vagues et apparemment arbitraires » de ce qu'il est permis aux médias de rapporter. Le rapport cite plusieurs cas où des journalistes ont été menacés et/ou arrêtés en 2014 ; entre 2001 et 2011 le CPJ a documenté 18 cas de journalistes rwandais forcés de partir en exil. Sous couvert d'anonymat, un journaliste déclare : « Notre président n'est pas juste un président, notre président est comme Dieu ; des récits au sujet du président sont sacrés, personne ne peut le toucher ». ⁶⁵

⁶² UNITED NATIONS, HUMAN RIGHTS COUNCIL, *Report of the Special Rapporteur on the rights to freedom of peaceful assembly and of association, Maina Kiai, A/HRC/26/29/Add.2*, 10 juin 2014.

⁶³ UNITED NATIONS, HUMAN RIGHTS COUNCIL, *Report of the Special Rapporteur on the rights to freedom of peaceful assembly and of association, Maina Kiai. Mission to Rwanda: Preliminary comments by the Government on the report of the Special Rapporteur, A/HRC/26/29/Add.3*, 10 juin 2014.

⁶⁴ Guinée équatoriale, Djibouti, Somalie, Soudan et Erythrée.

⁶⁵ COMMITTEE TO PROTECT JOURNALISTS, "Legacy of Rwanda genocide includes media restrictions, self-censorship", décembre 2014.

La réaction au rapport est étonnante. *The New Times* publie un article qui d'abord dément les intimidations dont les journalistes sont victimes, mais ensuite offre une explication économique pour l'autocensure pratiquée par les médias : « Si vous vivez dans un pays où l'État est le plus important acteur économique (comme le nôtre), c'est du bon sens d'orienter votre contenu sur ce que veut votre principal annonceur publicitaire ». ⁶⁶ Lorsqu'en octobre la Commission rwandaise des médias (RMC, sigle en anglais), organe d'autorégulation des médias, se prononce contre la suspension de la BBC au Rwanda (cf. *supra*), son président Fred Muvunyi est vivement pris à partie dans des tweets généralement anonymes mais également par le quotidien du régime *The New Times*. Reporters sans frontières dénonce une « campagne d'intimidation » ⁶⁷ à laquelle Muvunyi cède finalement en démissionnant en mai 2015 ⁶⁸, et en fuyant le pays.

Les restrictions à la liberté d'association soulevées par Maina Kiai sont illustrées par les problèmes que continue de rencontrer l'association des droits humains Liprodhor. Nous avons vu l'année dernière que la direction de la Liprodhor avait été accaparée par des taupes du régime. ⁶⁹ Les membres légitimes qui tentent de récupérer la gestion de l'association sont confrontés à de nombreux obstacles. En août 2014, le tribunal de Nyarugenge déboute les demandeurs sur une base procédurale contestable et politiquement inspirée. ⁷⁰ En novembre, les membres légitimes sont empêchés d'organiser une assemblée générale, deux militants sont arrêtés pour « usage de faux documents » et les actes d'intimidation, notamment par des menaces téléphoniques ou des convocations par la police, s'intensifient. ⁷¹

Mais le problème le plus important dans le domaine des droits humains reste le droit à la vie. Nous avons signalé l'année dernière une augmentation inquiétante de cas de « disparitions », en particulier dans le nord-ouest. ⁷² Alors qu'il n'y a peut-être aucun lien, cet épisode est suivi, à partir de juillet 2014, par la découverte de cadavres dans le lac Rweru qui se trouve à cheval

⁶⁶ «Do not blame government for press censorship, blame our stomachs», *The New Times*, 10 décembre 2014.

⁶⁷ «RSF dénonce la déstabilisation de la Commission rwandaise des médias», 8 novembre 2014.

⁶⁸ «RMC chairperson resigns», *The New Times*, 13 mai 2015.

⁶⁹ REYNTJENS, F., «Chronique politique», *op. cit.*, pp. 353-354.

⁷⁰ OBSERVATOIRE POUR LA PROTECTION DES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME, «Rwanda: Une décision inattendue dans l'affaire Liprodhor», Paris-Genève, 13 août 2014.

⁷¹ «An interview with Laurent Munyandikirwa on the state of civil society in Rwanda», *Civicus*, 14 juillet 2014 ; FIDH, «Rwanda: Harcèlement judiciaire subi par plusieurs membres de Liprodhor et poursuite de la détention arbitraire de M. Daniel Uwimana», Paris, 15 décembre 2014 ; FIDH, «Rwanda: Libération provisoire de M. Daniel Uwimana et poursuite de harcèlement judiciaire à l'encontre de plusieurs membres de la Liprodhor», Paris, 23 janvier 2015.

⁷² Voir HUMAN RIGHTS WATCH, *Rwanda: Spate of Enforced Disappearances*, Nairobi, 16 mai 2014.

sur le Rwanda et le Burundi. Certains corps se trouvent dans des sacs et leurs bras sont fermement ligotés dans le dos, rappelant l'*akandoya*, un supplice pratiqué par le passé par le FPR. Des témoignages montrent que ces corps proviennent du côté rwandais de la frontière, bien que les services rwandais interdisent aux paysans de parler aux journalistes. Alors que la présidence burundaise affirme que « nous ne sacrifions aucune victime au nom des bonnes relations avec le Rwanda »⁷³, le Burundi ne veut ou n'ose pas se mettre à dos son puissant voisin, et aucune enquête digne de ce nom n'est menée, même pas après que des hommes venus du Rwanda eurent tenté de récupérer des corps.⁷⁴

Les États-Unis, la FIDH, la LDGL et la Ligue Iteka burundaise exigent une enquête indépendante, et le procureur général du Burundi affirme que les corps sont des Rwandais venus du Rwanda.⁷⁵ En décembre 2014, deux ressortissants rwandais qui déclarent être arrivés au Burundi en échappant à des exécutions sommaires au Rwanda sont remis au HCR en présence de représentants des États-Unis et de la Suisse.⁷⁶ Les États-Unis, la Suisse et les Pays-Bas proposent de financer des médecins légistes et de faire intervenir l'organisation *Justice Rapid Response* basée en Suisse, mais les deux pays déclinent l'offre. Alors que le Burundi demande déjà le 22 octobre 2014 une aide à l'Union Africaine, ce n'est que le 23 février 2015 que la présidente de la commission de l'UA, clairement gênée par l'implication du Rwanda, accepte de mener une enquête.⁷⁷ Aucun calendrier n'est proposé et la coopération du Rwanda n'est pas acquise. Au moment d'écrire ces lignes l'enquête n'a pas débuté⁷⁸ et, à la lumière de la dégradation récente de la situation au Burundi et des relations burundo-rwandaises, l'on peut douter qu'elle ait lieu.

Le régime continue également de menacer des voix dissidentes à l'étranger. Fin novembre 2014, l'enquête sur le meurtre de Patrick Karegeya est clôturée et le dossier est transmis au parquet pour poursuites. Aucune fuite ne vient dévoiler l'orientation du dossier, mais l'affaire est qualifiée d'« épineuse » par une source officielle.⁷⁹ En août 2014, deux Rwandais et deux Tanzaniens sont reconnus coupables de la tentative d'assassinat de

⁷³ « Cadavres du lac Rweru: la présidence burundaise répond à HRW », RFI, 18 août 2014.

⁷⁴ « Lac Rweru: un groupe non identifié a tenté de voler les cadavres », RFI, 23 août 2014 ; « Kagame ordered the exhumation of the dead bodies from Burundi », *Inyenyeri News*, 23 août 2014.

⁷⁵ « Burundi says 40 corpses found in lake were Rwandans », Bujumbura, Reuters, 14 octobre 2014.

⁷⁶ « Cadavres du lac Rweru: Le Burundi présente deux rescapés rwandais et affirme que tous les corps provenaient du Rwanda », *The Rwandan*, 17 février 2015.

⁷⁷ « Cadavres du lac Rweru: l'UA envoie enfin une mission au Burundi », RFI, 10 mars 2015.

⁷⁸ « Lake murder mystery. Little progress has been made in the investigation into dozens of bodies found in Lake Rweru », *Africa Confidential*, 20 mars 2015.

⁷⁹ « Affaire Karegeya: des suspects identifiés, le parquet prend le dossier », RFI, 4 septembre 2014.

Kayumba Nyamwasa en 2010. Le juge dit que le crime était « politiquement motivé » et commandité par « un certain groupe de personnes au Rwanda ». ⁸⁰ Toujours en Afrique du Sud, on apprend au début 2015 par le scandale des « Spy Cables » que le Rwanda a demandé à la *State Security Agency* sud-africaine de l'aider à espionner des dissidents, mais que Pretoria a rejeté la demande. ⁸¹ En mars 2015, des dissidents rwandais vivant au Canada et des Canadiens qui ont critiqué le régime rwandais sont avertis par le *Canadian Security Intelligence Service* que leurs vies sont menacées par une équipe de tueurs envoyée par Kigali. Les personnes visées disent vivre une terreur permanente. ⁸²

La Commission nationale des droits de l'homme n'est pas d'un grand secours pour la cause qu'elle est censée servir. La nomination, le 13 février 2015, du général Sam Kaka Kanyemera comme commissaire aux droits de l'homme est, à ce titre, choquante, puisque de très sérieux soupçons pèsent sur lui comme auteur de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre. Il est d'ailleurs mis en examen en France et en Espagne pour ces crimes. Le rapport 2013-2014 présenté par la commission au parlement note « une tendance positive » dans le respect des droits humains et se limite à des suggestions d'amélioration soit techniques soit politiquement sans risques. Il n'est par exemple pas question des « disparitions » ou des corps du lac Rweru. ⁸³ On lit dès lors sans surprise dans le rapport de Maina Kiai que ses interlocuteurs « n'ont que peu de confiance dans la Commission, qu'ils ne voient pas comme un partenaire effectif. Ils mettent en cause son indépendance et l'absence d'une position critique publique sur des questions liées aux droits humains ». ⁸⁴

Signalons enfin que son passé de graves violations des droits humains continue de hanter le FPR. Le *Globe and Mail* rappelle que des prêtres canadiens tués par le FPR attendent toujours justice. Selon des informations recueillies par le quotidien auprès de sources de l'ONU, d'un ancien officier de renseignements rwandais et de témoins oculaires, le père Simard fut tué en octobre 1994 par les services de renseignements du FPR afin de récupérer des enregistrements documentant des violations des droits humains. Le père Pinard fut de même assassiné en février 1997 parce qu'il était au courant de ces abus. Alors que des centaines de paroissiens étaient témoins du crime et

⁸⁰ «Affaire Kayumba: 4 accusés reconnus coupables de tentative de meurtre», RFI, 29 août 2014 ; «Assassins linked to Kagame regime», *The Independent*, 29 août 2014.

⁸¹ «South Africa to probe spy cables leak», Johannesburg, AFP, 25 février 2015 ; «Afrique du Sud : que nous apprend le scandale des 'Spy Cables' ?», *Jeune Afrique*, 27 février 2015.

⁸² «Four other Canadians believe they're being targeted by Rwanda», *The Star*, 11 avril 2015.

⁸³ «Government agencies told to act on rights report», *The New Times*, 19 novembre 2014.

⁸⁴ UNITED NATIONS, HUMAN RIGHTS COUNCIL, *Report of the Special Rapporteur, op. cit.*, p. 17.

connaissaient l'identité de son auteur, celui-ci ne fut pas inquiété.⁸⁵ En décembre 2014, le général Jean-Bosco Kazura est relevé de son poste de commandant de la force onusienne au Mali MINUSMA suite à des allégations considérées par l'ONU comme crédibles selon lesquelles il était coupable de graves violations des droits humains au Rwanda en 1994.⁸⁶

Dans un livre publié par un des journalistes les plus connus d'Afrique du Sud, le personnage central, ancien militaire dans l'APR, parle en détail des atrocités commises par les hommes de Kagame en 1994 et au cours les années suivantes.⁸⁷ Une enquête de Judi Rever, une des personnes visées par Kigali au Canada, porte sur Giti, cas emblématique parce qu'il s'agit d'une des rares communes où les Tutsi ne furent pas victimes de génocide en 1994. Or il apparaît maintenant que cela n'a pas empêché le FPR d'y massacrer des milliers de Hutu innocents, pour la plupart des femmes, des enfants et des vieillards. Les corps des victimes furent transportés par camion à Gabiro pour y être incinérés. D'après des témoins oculaires et des documents du TPIR, ces massacres furent prémédités et systématiques. Un officiel ayant travaillé dans l'équipe « enquêtes spéciales » à charge du FPR affirme que les preuves de plusieurs massacres à grande échelle étaient tellement accablantes que des poursuites auraient pu et dû être menées. Lorsque la procureure Carla Del Ponte avait décidé d'inculper des suspects du FPR, elle fut remplacée par Hassan Jallow « sur base de son accord qu'il ne tenterait pas de poursuivre du personnel FPR/APR ».⁸⁸

5. LE RWANDA ET LA RÉGION

Le désarmement et le rapatriement des rebelles des FDLR sont restés une pierre d'achoppement. Tandis que les FDLR annoncent régulièrement vouloir déposer les armes volontairement, le processus traîne et ne concerne dans la pratique que peu de combattants et d'armes. Réunis à Luanda le 3 juillet 2014, les pays de la région des grands lacs et de l'Afrique australe donnent un délai supplémentaire de six mois. Faute de désarmement au début janvier 2015, des opérations militaires seront lancées contre le mouvement rebelle. Rien ne se passe, et il existe même des indications que les FDLR recrutent de nouveaux combattants dans la perspective d'une

⁸⁵ "Families of two Canadian priests killed in Rwanda still wait for justice", *The Globe and Mail*, 14 novembre 2014. Pour plus d'informations sur les assassinats d'étrangers par le FPR, voir REYNTJENS, F., *Rwanda. Gouverner après le génocide*, Paris, Les Belles Lettres, 2014, p. 137.

⁸⁶ "Rwandan General Accused of Supervising Death Squad Leaves UN", *Foreign Policy Journal*, 13 décembre 2014. Le quotidien du régime ne dit évidemment pas un mot sur la raison du départ de Kazura ("Gen. Kazura winds up tour of duty in Mali", *The New Times*, 10 décembre 2014).

⁸⁷ PAUW, J., *Rat Roads. One man's incredible journey*, Cape Town, Zebra Press, 2012.

⁸⁸ REVER, J., "Rwanda's Memory Hole. How the state has intimidated, threatened, and murdered to cover up history", *Foreign Policy Journal*, 14 avril 2015.

offensive contre elles. En outre les organisations humanitaires redoutent les conséquences pour les populations civiles d'une éventuelle opération militaire, tout comme cela avait été le cas lors d'une offensive en 2009, lorsque des milliers de personnes avaient été tuées et un million avait été déplacé.

L'absence d'évolution dans ce dossier irrite profondément le gouvernement rwandais qui ne croit pas à la sincérité de la communauté internationale et du gouvernement congolais.⁸⁹ Il trouve appui pour sa suspicion dans une réunion organisée fin juillet 2014 à Rome par la communauté religieuse Sant'Egidio entre une délégation des FDLR et des envoyés spéciaux pour la région des grands lacs. Le fait que le ministre tanzanien des Affaires étrangères accuse le Rwanda de continuer à déstabiliser le Congo n'est évidemment pas de nature à améliorer les relations entre les deux voisins.⁹⁰ Même si, le 2 janvier 2015, date de l'expiration de l'ultimatum, les envoyés spéciaux estiment qu'« il n'y a pas d'autre choix (...) que de mettre en œuvre l'option militaire », rien ne se passe. Cela renforce davantage l'impatience de Kigali qui craint que les présidents Zuma et Kikwete ne soient pas sérieux et que le gouvernement congolais manipule la situation.

Au début 2015, le groupe d'experts de l'ONU sur le Congo, vilipendé lorsqu'il mettait en cause le Rwanda sur ses interventions au Congo, publie un rapport qui est cette fois bien accueilli à Kigali. Le groupe a établi que des leaders des FDLR se sont réunis en Tanzanie depuis au moins 2013 et s'inquiète du fait que le gouvernement tanzanien n'enquête pas sur les activités et les appuis pour les FDLR sur son territoire. Il est reproché au gouvernement congolais de ne pas autoriser des opérations militaires contre les FDLR et de ne pas s'intéresser à l'ancien phénomène de la collaboration au niveau local entre l'armée et les FDLR.⁹¹ Le Rwanda y trouve la confirmation d'accusations faites à plusieurs reprises⁹², mais il fait une lecture très partielle et sélective du rapport. Ainsi il ne dit pas que le rapport constate également qu'il n'y a pas de collaboration entre les FDLR et le RNC⁹³, ce que le Rwanda continue d'affirmer et ce qui a été considéré comme acquis lors des procès « de la terreur » au Rwanda (cf. *supra*), et que

⁸⁹ Voir pour des exemples précoces: "How sincere is FDLR militia disarmament?", *The New Times* 4 juin 2014 ; "FDLR should not be allowed to fool the world", *The New Times*, 23 juin 2014 ; "The entrapment of FDLR summits", *The New Times*, 4 août 2014.

⁹⁰ "#Membe: 'Prove I was wrong about #Rwanda stoking war in DRC, and I'll resign'", *The Citizen*, 4 juin 2014.

⁹¹ UNITED NATIONS, SECURITY COUNCIL, *Letter dated 12 January 2015 from the Chair of the Security Council Committee established pursuant to resolution 1533 (2004) concerning the Democratic Republic of the Congo addressed to the President of the Security Council*, S/2015/19, 12 janvier 2015, pp. 16-17.

⁹² "DR Congo still arming FDLR, says UN report", *The New Times* 8 janvier 2015 ; "New report pins Tanzania on FDLR militia", *The New Times*, 20 janvier 2015.

⁹³ UNITED NATIONS, SECURITY COUNCIL, *Letter dated 12 January 2015, op. cit.*, p. 15.

le transport illégal de minerais congolais au Rwanda continue. Des commerçants rwandais jouent un rôle important dans le « blanchiment » de matières premières congolaises, notamment à l'aide de l'utilisation de tags et de certificats rwandais.⁹⁴

L'échéance du 2 janvier passée, les États-Unis insistent pour que l'ONU entame des opérations militaires, mais l'Afrique du Sud et la Tanzanie – qui fournissent le gros de la brigade d'intervention en appui à la Monusco – sont réticentes pour attaquer les FDLR, « en partie à cause de leurs relations inconfortables avec le Rwanda ».⁹⁵ L'opération doit enfin débiter au début février, mais les choses se compliquent immédiatement lorsque Kinshasa désigne pour la mener deux généraux qui figurent sur une liste de la Monusco d'officiers indésirables à cause de leur responsabilité ou complicité présumées dans de graves violations des droits humains. L'armée congolaise s'attaquera donc seule aux FDLR, mais à part quelques échauffourées limitées, rien de tangible n'a lieu, laissant entier le problème posé par les FDLR et suscitant l'ire compréhensible du Rwanda.⁹⁶

Un autre problème potentiellement déstabilisant est venu au-devant de la scène régionale. Dans la perspective des élections de juin-août 2015, le Burundi entre dans une période d'instabilité politique et même de violence. Nous n'entendons pas ici étudier les développements au Burundi au sujet de la problématique autour du troisième mandat du président Nkurunziza, et nous nous limitons aux aspects concernant le Rwanda.⁹⁷ Déjà le 28 mars, Kagame dit craindre que « cette spirale potentielle de violence soit exploitée contre nous par les forces négatives opérant dans l'est de la RDC »⁹⁸, référence aux FDLR. Dès début avril, des réfugiés burundais affluent au Rwanda, et leur nombre va croissant. Malgré les tentatives du gouvernement burundais de les convaincre de rentrer, le 26 avril le Rwanda décide de leur accorder l'asile collectif.⁹⁹

Le 4 mai, la ministre rwandaise des Affaires étrangères évoque une nouvelle fois les liens avec les FDLR, mais elle va bien plus loin. Mentionnant l'« impératif de la protection de civils », elle se fait menaçante : « Alors que nous respectons la souveraineté du Burundi dans la gestion de ses affaires internes, le Rwanda considère la sécurité de la population innocente comme une responsabilité régionale et internationale ».¹⁰⁰ Elle

⁹⁴ *Ibid.*, pp. 36-38.

⁹⁵ «US now urges UN to attack FDLR rebels», *The New African*, 3 janvier 2015.

⁹⁶ Pour un exemple: «Le Rwanda accuse la Tanzanie et l'Afrique du Sud d'inaction», RFI, 15 février 2015.

⁹⁷ La crise burundaise est analysée ailleurs dans cet *Annuaire*.

⁹⁸ «Burundi : le président rwandais craint les conséquences d'une potentielle 'spirale de violence'», AFP, 28 mars 2015.

⁹⁹ «Fleeing Burundians granted refugee status», *The New Times*, 27 avril 2015.

¹⁰⁰ «Statement by Ministry of Foreign Affairs: Rwanda expresses serious concern over deteriorating situation in Burundi», *The New Times*, 5 mai 2015.

semble ainsi préparer le terrain pour justifier, le cas échéant, une intervention militaire au Burundi.

Alors que Kagame et Nkurunziza se sont encore rencontrés le 13 avril à Huye (Butare) le 8 mai, Kagame met un tweet étonnant sur son compte PresKagamequotes : « President #Kagame: If your citizens tell you we don't want you to lead us, how do you say I am staying whether you want me or not #Burundi ». ¹⁰¹ Venant d'un président au sujet du président d'un pays voisin et vu le canal utilisé, ce message particulièrement hostile semble exclure Kagame d'un rôle de médiateur. Dans un contexte de crainte d'infiltrations d'agents rwandais, le CEO rwandais de la société de télécommunications Econet est expulsé du Burundi pour « espionnage ». Pire, après l'échec de la tentative de coup d'État à la mi-mai, Nkurunziza met en garde ceux qui lanceraient une attaque contre le Burundi et avertit que « toute guerre sera menée de l'autre côté de la frontière ». Il ne mentionne pas le Rwanda, mais la référence est claire.

6. CONCLUSION

L'évolution politique au Rwanda s'est située en grande partie dans la continuité, à l'exception d'un développement qui pourrait être important. Alors que les menaces se situaient jadis à l'extérieur (FDLR, RNC, mouvements d'opposition au sein de la diaspora), elles semblent s'exprimer de plus en plus à l'intérieur du pays, comme le montrent les arrestations, les procès et les lourdes condamnations pour terrorisme et atteinte à la sûreté de l'État, voire les assassinats. Cela crée une ambiance lourde à Kigali où même ceux qui font (ou faisaient) partie du premier cercle du pouvoir se posent la question de savoir « qui sera le suivant » à être arrêté ou assassiné, parfois sur base de dénonciations ou de rumeurs lancées pour des raisons personnelles ou dans le cadre de règlements de compte. Les procès contre des prévenus comme Kizito Mihigo, Mutabazi, Rusagara et Byabagamba montrent bien que tout le monde n'est pas forcément d'accord avec Kagame. La dissidence ne peut toutefois pas être exprimée et est reléguée dans la clandestinité, y compris sur la question du troisième mandat.

L'imposition d'une vérité « prête à penser » par le pouvoir reste en effet un grand problème, parce qu'elle bloque les Rwandais dans une lecture essentiellement passéiste. À ce sujet, une comparaison entre le Rwanda et l'Afrique du Sud est instructive. Dans ce dernier pays, une génération « born free » née après la fin de l'Apartheid commence à refuser de chercher prétexte dans le passé et veut regarder vers l'avant. Quant à eux, les Rwandais n'ont pour repère que le passé du génocide, parce que le pouvoir le veut, et ils sont coincés dans des lectures contradictoires de ce passé, l'une

¹⁰¹ « Si vos citoyens vous disent qu'ils ne veulent pas que vous les dirigiez, comment dites-vous je reste que vous me vouliez ou non. »

exprimée publiquement, l'autre invisible et inexprimable tel un cancer qui cache ses métastases. Ainsi, alors que le thème « Tous les Hutu sont coupables » décrit l'année dernière¹⁰² a disparu discrètement et sans bruit, mais également sans avoir été formellement abandonné, le mal est fait.

Les principaux partenaires sont évidemment au courant de l'absence de démocratie et de respect des droits humains, mais s'il y a une chose que les bailleurs détestent, c'est bien l'incertitude. Aucune alternative pour le régime en place ne se présente et l'on continue donc avec celui que l'on connaît, surtout s'il poursuit les politiques économiques voulues. La situation régionale, et notamment les craintes entourant les développements récents au Burundi, encourage encore davantage à épouser des scénarios considérés comme « sûrs », du moins dans le court terme.

Anvers, mai 2015

¹⁰² REYNTJENS, F., "Chronique politique", *op. cit.*, pp. 334-336.